

---

**Nombre de membres**

**Séance du lundi 05 octobre 2020**

**en exercice:** 11

L'an deux mille vingt et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 26 Septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Marie-Josée DOUCET.

**Présents :** 10

**Votants:** 11

**Sont présents:** Marie-Josée DOUCET, Elisa PEGOURIE, Jean CALIBRE, Marie DE NADAI, Nicolas DESOUCHES, Gerard DUMONT, Marion GOUGH, Jean-Luc LAFON, Valerie LEJEUNE, Claude VERNET  
**Représentés:** Regine ROQUES

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Elisa PEGOURIE

---

Validation du précédent conseil municipal en date du 02 Septembre 2020 : à l'unanimité

**DE 2020 070-Inscription d'itinéraires au PDIPR**

Considérant l'approbation le 3 juillet 1995 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) dont la vocation est d'assurer, dans le respect de la réglementation, la protection juridique des **chemins ruraux** inscrits au plan, la continuité des itinéraires de promenade et de randonnée afin de permettre la libre circulation sur ces espaces.

Considérant l'approbation le 29 septembre 2008 par l'Assemblée Départementale, du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) dont la vocation est le recensement sélectif des Espaces, Sites et Itinéraires dédiés aux sports de nature.

Considérant que tout ajout ou modification d'itinéraires peut faire l'objet, sur proposition de la commune, d'une décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental par délégation,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Demande l'inscription** au PDIPR, et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau et détaillés sur la cartographie jointe.
- **Demande** la labellisation du circuit en cas d'éligibilité.
- **Autorise** le maire à signer, le cas échéant, la convention de partenariat PDESI ou Label avec le Conseil Départemental.

Cette délibération ne concerne pas l'entretien de ces itinéraires mais entraîne l'impossibilité de vendre les chemins ruraux sauf si la continuité est rétablie par un itinéraire de même valeur.

### **DE 2020 071-Contribution de la commune aux repas de la cantine scolaire**

Madame le Maire explique au conseil municipal, que la contribution de la commune aux repas des élèves de l'école du S.I.V.U : école des villages d'Olt, était de 1.40 Euros, par élève d'Ambeyrac et par repas.

Madame le Maire propose de reconduire cette contribution dans les mêmes conditions ; 1.40 Euros par enfants d'Ambeyrac et par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant attribué aux repas des enfants d'Ambeyrac scolarisés au S.I.V.U école des villages d'Olt.

### **DE 2020 072-Délibération pour la création d'une régie d'avance**

Madame le Maire expose au conseil municipal, la possibilité de créer une régie d'avance.

Cette régie permet l'encaissement des recettes (cimetière, salle des fêtes, loyers) et le paiement des dépenses.

Un régisseur doit être nommé, ainsi que l'accord du trésorier principal.

Le conseil municipal décide, de reporter cette délibération à une date ultérieure, afin de travailler sur celle-ci.

### **DE 2020 073-Acquisition des parcelles A1294,A1297,A1299,A613,A614,**

Madame le maire explique aux conseillers, la possibilité d'acquérir un bâtiment communal à usage technique.

Cette acquisition est située sur la commune aux parcelles :

- A1294,A1297,A1299,A613,A614,

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la carte communale adoptée le 17 Septembre 2009,

**Considérant** que les parcelles A1294, A1297, A1299, A613, A614, sont situées en centre-bourg,

**Considérant** que l'acquisition de cet immeuble peut permettre de créer un bâtiment à usage technique,

**Considérant** que le développement et l'investissement dans le développement du bourg est un des projets du conseil municipal,

**Entendu** la proposition de Madame le Maire de réhabiliter ce bâtiment en usage technique,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité,

- **D'acheter** le bâtiment situé sur les parcelles A1294,A1297,A1299,
- **D'acheter** les parcelles A1294,A1297,A1299,A613,A614, composées d'un bâtiment et d'un terrain d'une superficie de 2303m<sup>2</sup> au prix de 20 000€,

- **D'ajouter une clause suspensive** à l'acte notarié concernant la présence d'amiantes dans le bâtiment devant entraîner des travaux,
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer les actes correspondants auprès du notaire de la commune Maître Dumoulin, notaire à Villeneuve D'Aveyron,
- **Dit** que les frais d'actes seront à la charge de la commune,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section investissement, opération 36 "BATIMENT COMMUNAL".

### **DE 2020 074-Fiscalité de l'aménagement : taxe d'aménagement**

**Vu** la demande de Direction Départementales des Territoires en date du 07 Septembre 2020, il nous ai demandé de délibérer sur l'instauration de la taxe d'aménagement,

**Vu** la délibération DE-2014-026 "instauration de la taxe d'aménagement" qui instaurait le taux de la taxe d'aménagement à 1 % de la valeur de l'ensemble immobilier pour toutes les catégories de construction,

**Vu** la délibération DE-2018-026 "vote de la taxe d'aménagement" augmentant le taux de 1% à 2 % de la valeur de l'ensemble immobilier pour toutes les catégories de construction,

Pour rappel, la taxe d'aménagement est perçue par la commune pour leur fournir des ressources financières d'investissement nécessaires à la réalisation d'équipements publics.

Le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- Le maintien du taux d'aménagement à **2 %**

### **Désignation d'un représentant au sein D'Aveyron Ingénierie :**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'un représentant au sein d'Aveyron Ingénierie doit être désigné.

Il a été décidé à l'unanimité de désigner MR Jean Calibre (3ème adjoint), pour représenter la commune auprès d'Aveyron Ingénierie.

### **Sujet d'ordre général :**

#### **Avancement fontaine de Milhac :**

1-Le 29 Septembre, une rencontre entre Jean Calibre (3ème adjoint), Mr Bru d'Aveyron Ingénierie, et Mr Rudelle des bâtiments de France a eu lieu. Ils ont visité le site et fait un point environnemental et écologique. Nous sommes en attente du compte rendu.

2- Une demande de subvention auprès de la région au titre de la dotation innovation expérimentation a été accordée sur l'enveloppe 2021.

#### **Avancement Maison Laborie/Cépière :**

1-Une rencontre avec l'architecte est prévue le 06 Octobre 2020.

2- Une rencontre avec Julien Caillé spécialiste énergie d'Ouest Aveyron Communauté a eu lieu. Il a été question de faire un point sur l'assainissement et le mode de chauffage des futurs logements.

3- Un rendez-vous est prévu avec Aveyron Ingénierie afin d'étudier les possibilités d'assainissement.

### **Avancement adressage Communal :**

1- Plusieurs études ont été effectuées auprès de plusieurs prestataires. Un rendez-vous a eu lieu avec le SMICA, afin de nous présenter un devis. D'autres rendez-vous sont prévus. Une demande de subvention est en cours.

### **Gestion de la bibliothèque :**

Afin d'apporter une dynamique et de faire découvrir ou re découvrir la bibliothèque aux administrés, Anne-Marie Dumont, propose bénévolement, de développer, et de présenter des projets pour faire vivre la bibliothèque communale.

Si vous avez des suggestions, vous pouvez venir aux heures d'ouverture de la mairie afin de nous les communiquer.

Un nettoyage de la bibliothèque est organisé le 17 Octobre à 10H. Les habitants sont invités à y participer.

### **Voirie 2021 :**

Un tour de la commune est prévu le 17 Octobre afin de connaître les besoins en travaux de voirie.

### **Toiture de la mairie :**

Une réfection et l'isolation de la toiture de la mairie est à prévoir. Des devis sont en cours.

### **SIVU des écoles :**

Un point budgétaire a été fait. Les fournitures sont un peu plus élevées à cause du Covid.

Il est envisagé d'acquérir deux vidéoprojecteurs (50 % d'aide de l'état si les critères de l'école sont retenue).

8 Séances d'occitan seront dispensées par ADOC12.

Des nichoirs à oiseaux vont être posés.

Le budget est équilibré et suffisant jusqu'à la fin de l'année.

### **Cérémonie du 11 Novembre :**

Vu le contexte sanitaire actuel, La cérémonie aura lieu à 11h30. Il n'y aura pas de vin d'honneur. Respect de la distanciation et port du masque obligatoire.

Date du prochain conseil municipal **le 24 Novembre 2020 à 20H00**

Fin de séance à 21H40